



COURSE DES PÈRES NOËL

RÈGLEMENT

ÉDITION 2024



1- La Grande Course des Pères Noël organisée par le Comité des Fêtes de Saint Benoit, disputée sur une boucle de 7,5km partira de La Hune le samedi 21 Décembre 2024 à 10h30. La course est limitée à 1200 participants.

2- La course des Pères Noël est ouverte à toute personne âgée de plus de 15 ans munie de l'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) et de son numéro OU de la licence FFA 2024. Pour les mineurs à partir de 15 ans, non détenteurs de la licence FFA 2024, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an reste obligatoire. Il sera accompagné de l'autorisation parentale pour la participation à la course.

3- L'engagement est fixé à 11 € (frais de gestion compris). En cas d'absence à la course, l'engagement ne sera pas remboursé. En cas d'hospitalisation, sur présentation du bulletin d'hospitalisation, la somme de 8,50€ sera remboursée.

4- Assistance médicale. La sécurité est assurée par Action Sauvetage et elle est coordonnée par un médecin sur site.

5- Classement. Un seul classement individuel. Il n'y aura pas d'affichage. La communication du classement sera effectuée par SMS à chaque coureur.

6- Récompenses. Les 3 premiers (H et F), les plus beaux chariots et les meilleurs déguisements seront récompensés à l'issue de la course dans la salle de La Hune.

7- Un déguisement « Père Noël » est très vivement recommandé.

8- Par mesure de sécurité les accompagnateurs à vélo et les chiens ne sont pas admis

9- Droit à l'image. L'organisation se réserve de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit sur tout support en France et pour une durée de deux ans.

10- La course des Lutins est réservée aux enfants de 6 à 11 ans révolus.